

COU**R**RIER

L'essentiel, autrement.

GENÈVE

Le blocage dans l'affaire Rappaz pourrait lui coûter la vie

page 6



Bernard Rappaz, en juillet 2010. Les médecins refusent toujours de nourrir le chanvrier, dans un état critique, tandis que l'Etat du Valais s'oppose à sa libération. Keystone



«Madame Waeber-Kalbermatten, il faut sauver Bernard Rappaz!»

GRÈVE DE LA FAIM • *Le chanvrier est dans un état de santé alarmant. Le médecin Jean-Charles Rielle adresse une lettre ouverte à la conseillère d'Etat valaisanne.*

RACHAD ARMANIOS

Face à l'état de santé alarmant de Bernard Rappaz, qui peut décéder du jour au lendemain, le médecin et conseiller national (ps/GE) Jean-Charles Rielle interpelle le Conseil d'Etat valaisan pour qu'il ne laisse pas mourir le chanvrier, détenu aux Hôpitaux universitaires genevois. Tandis que les HUG refusent de nourrir le détenu de force et donc de suivre le jugement du Tribunal fédéral, M. Rielle demande dans une lettre ouverte adressée hier à la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, de libérer provisoirement le Valaisan.



«Certains pensent qu'il n'a qu'à mourir. Mais c'est inacceptable»

JEAN-CHARLES RIELLE

«L'unique autre détenue en grève de la faim depuis une très longue durée a été libérée pour trois à six mois, explique le médecin au «Courrier». Cette interruption de peine a été prononcée après que le médecin-conseil des établissements pénitentiaires du canton de Vaud eut jugé que l'état de santé de Françoise Manuelle Crettaz la rendait inapte à être détenue en milieu carcéral.» La conseillère d'Etat est donc exhortée à nommer un expert qui puisse se prononcer sur l'inaptitude de M. Rappaz à poursuivre sa détention.

Jean-Charles Rielle ajoute que celui-ci, condamné à près de six ans de prison pour violation grave de la loi sur les stupéfiants, doit pouvoir se présenter avec toutes ses facultés physiques et psychiques au procès du 3 décembre, où il sera jugé pour d'autres faits, remontant à 2006.

Jean-Charles Rielle se dit conscient que Bernard Rappaz «en irrite plus d'un. Certains pensent qu'il n'a qu'à mourir. Mais c'est inacceptable. Au milieu du ping-pong entre la justice et les

médecins, il y a un homme en train de mourir!»

Dépersonnaliser le débat

Il est indispensable, ajoute le médecin, de dépersonnaliser le débat en ouvrant la réflexion au-delà du cas particulier de Bernard Rappaz. Il demande donc à M^{me} Waeber-Kalbermatten d'organiser un symposium réunissant des juges, médecins, avocats, éthiciens, politiques, médias et détenus. «Sa grève de la faim met la Suisse devant une situation sans précédent.»

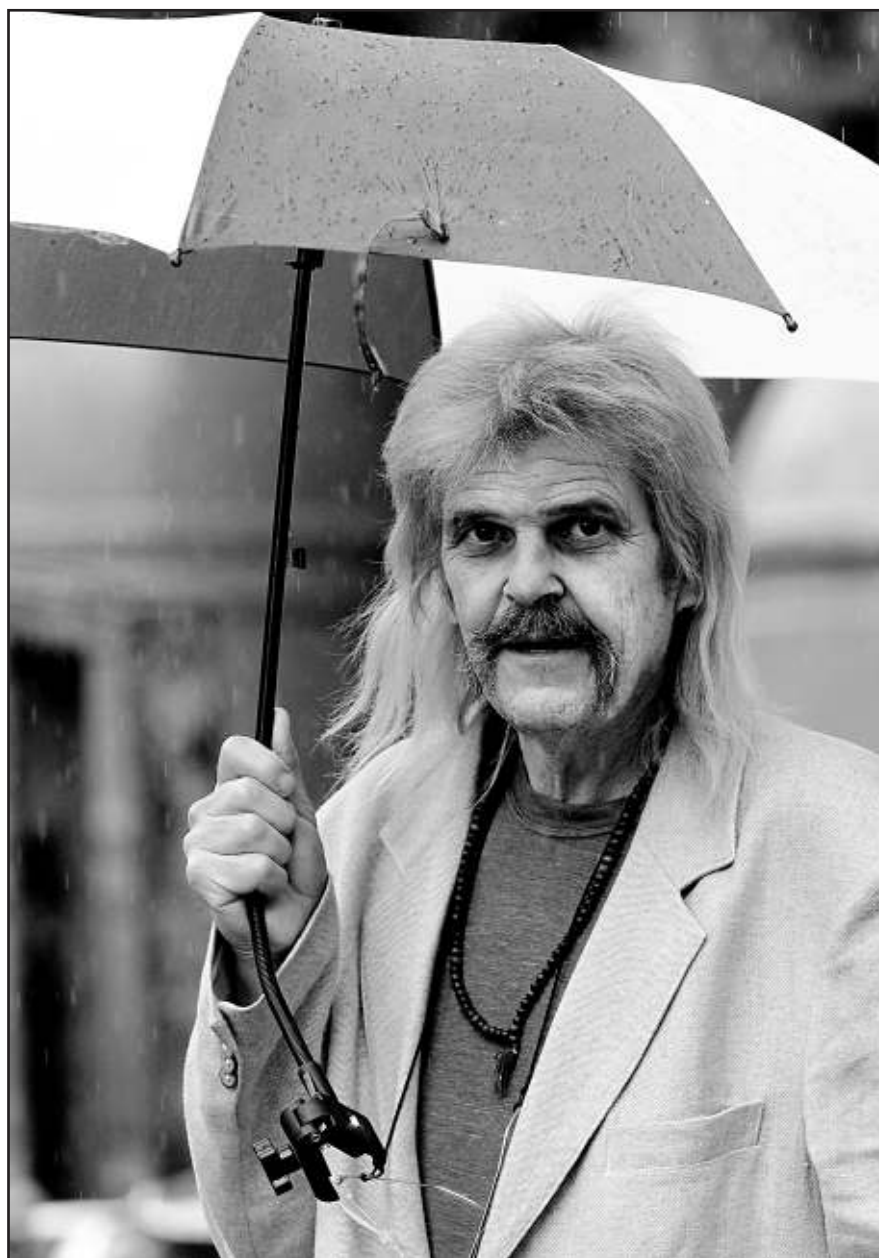
Le revirement de Jean-Charles Rielle face au cas Rappaz incarne lui-même toute la difficulté posée par une grève de la faim. «J'ai d'abord plaidé publiquement pour qu'il soit nourri de force, car j'avais perçu son combat comme un appel pour

la vie et non pour la mort.» Mais sa réflexion a évolué en lisant le D^r Samia Hurst dans «Le Temps». Spécialiste en bioéthique à l'Université de Genève, elle décrivait combien l'alimentation forcée pouvait être violente.

Or «un médecin ne peut exercer la violence», dit aujourd'hui M. Rielle, s'accordant avec l'éthique de son corps professionnel. L'autre texte qui a fait évoluer M. Rielle est un éditorial du «Courrier», dans lequel le refus de s'alimenter est décrit comme l'arme ultime des désespérés pour éveiller la compassion, faire respecter un droit ou avancer une cause, des geôles de Cuba à celles de la Tunisie en passant par la Turquie, l'Espagne ou le Chili. «Cette réflexion sur le droit à la grève de la faim m'a fortement interpellé. Penser que je sois un briseur de grève? Cela contredisait tout mon parcours et mon engagement jusque-là.»

Deux visites en prison

Jean-Charles Rielle a alors demandé au Gouvernement valaisan l'autorisation de visiter Ber-



Détenu aux Hôpitaux universitaires genevois, Bernard Rappaz est dans un état de santé alarmant. KEYSTONE-A

nard Rappaz, qu'il a rencontré mercredi et jeudi de la semaine passée, comme l'a révélé «Le Matin Dimanche». Un échange constructif, dit-il, où ces deux hommes que tout oppose sont entrés «en résonance».

Spécialisé dans la prévention des toxicomanies et des addictions, le médecin rappelle «ne pas être un supporter» du chan-

vrier. Mais il dit qu'il peut «entendre» son combat: «A l'époque, dans le contexte du débat sur la possible dépénalisation du cannabis, Bernard Rappaz savait qu'il était dans l'illégalité mais pensait risquer seulement une grosse amende. Il se prend pour le Farinet des temps modernes. Sa lourde peine pose la question de sa proportionnalité.» I

Rappaz «au plus mal» selon son avocat

En grève de la faim depuis soixante-neuf jours, Bernard Rappaz est dans un état critique. Selon l'ATS, qui cite un rapport des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) où il est détenu, il ne bougerait plus de son lit et serait en train de perdre la vue. Les médecins genevois, malgré l'injonction du Tribunal fédéral dans un arrêté daté du 26 août dernier, ont également confirmé qu'ils ne nourriront pas le détenu par la force. L'avocat de M. Rappaz, Aba Neeman, dénonce quant à lui l'inaction du Conseil d'Etat valaisan, à l'origine de l'incarcération du chanvrier, au mois de mars. Jeudi dernier, M. Neeman avait déposé une requête demandant l'interruption de la peine de son client auprès du Département valaisan de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI).

Joint par téléphone, M^e Neeman rappelle que son client est «prêt à aller jusqu'au bout». L'avocat presse le Gouvernement valaisan de donner une réponse, «quelle qu'elle soit». Mais il précise: «L'interruption de peine est subsidiaire à un échec de l'alimentation par la force.» Et d'ajouter que «l'Ordre juridique suisse ne permet pas de le laisser mourir».

Les médecins genevois, eux, sont «dans une situation contradictoire», estime le docteur Bertrand Kiefer, rédacteur en chef de la «Revue Médicale Suisse»: «Le Tribunal fédéral dit qu'il faut alimenter M. Rappaz par la force, et ce en respectant la déontologie et l'art médical. Or la déontologie ne le permet pas lorsqu'un médecin est sûr que la personne est consciente de ses actes et autodéterminée», comme c'est le cas de Bernard Rappaz.

Reste que ces médecins n'abandonnent pas leur patient à son sort: «Tous les jours, ceux-ci lui proposent de la nourriture et lui rappellent qu'il risque la mort», rappelle Bertrand Kiefer. Quant au Conseil d'Etat genevois, il n'a pas à s'exprimer sur une affaire qui ne le concerne pas, a fait savoir la chancellerie.

FRANCISCO PEREZ AVEC ATS

LES HUG SOMMÉS DE L'ALIMENTER

Esther Waeber-Kalbermatten a ordonné hier aux Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) de tout mettre en œuvre pour sauvegarder la santé de Bernard Rappaz, y compris de l'alimenter de force si nécessaire. La cheffe du Département valaisan de la sécurité refuse une interruption de peine.

Devant la presse réunie en urgence, Esther Waeber-Kalbermatten a rappelé le devoir du corps médical de se conformer au jugement du Tribunal fédéral du 26 août dernier. Au sujet de la demande d'interruption de peine, Esther Waeber-Kalbermatten est restée inflexible. «Les conditions ne sont pas réunies», a-t-elle argumenté. ATS